

Jour de séance 25

le vendredi 12 avril 2013

9 h

Prière.

Après les questions orales, l'hon. M. Williams invoque le Règlement ; il soutient que M. Boudreau a usé de langage non parlementaire lorsqu'il a employé le terme « sorcière » à l'endroit de l'hon. M^{me} Blais. M. Boudreau intervient sur le rappel au Règlement et soutient que la ministre a été la première à employer le terme. Le président de la Chambre sursoit à statuer.

M. Arseneault donne avis de motion 43 portant que, le jeudi 18 avril 2013, appuyé par M. Fraser, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, recueillis par les vérificateurs dont les services ont été retenus par le ministère de la Santé pour examiner minutieusement les paiements de l'Assurance-maladie aux médecins du Nouveau-Brunswick.

L'hon. M^{me} Shephard, leader parlementaire suppléante du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Communautés saines et inclusives et de celui du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue à 12 h 5, reprend à 12 h 13 sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2013-2014
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS SAINES ET INCLUSIVES	
Administration générale	2 037 000
Société de l'inclusion économique et sociale	2 790 000
Vie saine	12 474 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	17 248 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 14 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances pour 2012 (11 avril 2013).